



## CHARTRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESATIC

### Préambule

L'École Supérieure Africaine des Technologies de l'Information et de la Communication (ESATIC), Établissement Public Administratif (EPA) d'Enseignement Supérieur, créé par le décret n° 2012-20 du 18 janvier 2012, a pour mission la formation et la recherche dans le domaine des TIC.

Face aux enjeux du changement climatique, de la gestion durable des ressources et de l'impact environnemental du numérique, l'ESATIC affirme sa volonté d'être un acteur responsable du développement durable en Côte d'Ivoire.

La présente charte s'applique :

- à l'administration ;
- aux enseignants ;
- aux enseignants-chercheurs ;
- aux chercheurs ;
- aux personnels ;
- aux étudiants ;
- aux partenaires, fournisseurs et prestataires de l'ESATIC.

### Article 1 — Principe fondateur : concilier numérique et environnement

L'ESATIC reconnaît que :

- la protection de l'environnement est une responsabilité collective ;
- le développement du numérique doit contribuer au progrès humain ;
- le numérique doit soutenir la transition écologique.

Toute activité pédagogique, scientifique ou administrative doit tendre vers la réduction de l'empreinte environnementale.

### Article 2 — Intégration de protection de l'environnement dans les missions de formation

L'ESATIC s'engage à :

- sensibiliser les étudiants, le personnel, les prestataires de service de l'ESATIC aux impacts environnementaux du numérique ;
- promouvoir le Green IT, l'éco-réseautique, l'IoT durable et l'IA responsable ;
- encourager les bonnes pratiques environnementales dans les enseignements et dans l'administration de l'établissement.

Les futurs cadres formés à l'ESATIC deviennent ainsi ambassadeurs du numérique durable.

### **Article 3 — Intégration de l'environnement dans la recherche TIC**

Les activités de recherche privilégiées incluent :

- l'efficacité énergétique des réseaux ;
- les infrastructures bas carbone ;
- les smart cities durables ;
- l'optimisation des ressources numériques ;
- la cybersécurité des infrastructures environnementales critiques.

La recherche doit contribuer au développement durable.

### **Article 4 — Gestion responsable des infrastructures et équipements**

L'ESATIC favorise :

- la réduction de la consommation énergétique ;
- l'entretien et la prolongation de vie des équipements ;
- la virtualisation des processus lorsque applicable ;
- l'éclairage et la climatisation responsable.

Toute installation doit tenir compte de son impact environnemental.

### **Article 5 — Gestion responsable des déchets et e-waste**

L'ESATIC met en œuvre :

- un tri sélectif ;
- le stockage sécurisé des déchets techniques ;
- la réparation et la réutilisation des équipements ;
- le recyclage conforme aux normes ;
- la sensibilisation aux risques environnementaux.

Les déchets électroniques ne doivent jamais polluer l'environnement.

### **Article 6 — Préservation des ressources naturelles**

La communauté ESATIC s'engage à :

- réduire le gaspillage ;
- économiser l'eau ;
- préserver les espaces verts ;
- protéger la biodiversité locale.

### **Article 7 — Campus vert et qualité de vie**

L'ESATIC œuvre à maintenir un campus :

- propre ;
- sain ;
- verdoyant ;
- accueillant ;

favorisant le bien-être, la santé et l'apprentissage.

## **Article 8 – Cybersécurité, normalisation et environnement**

En tant que Académie UIT et membre du Conseil National de Normalisation des TIC (CNTIC), l'ESATIC :

- promeut les normes internationales environnementales liées aux TIC ;
- sécurise les infrastructures essentielles ;
- encourage la conformité et la bonne gouvernance ;

La sécurité numérique et environnementale est indissociable.

## **Article 9 – Justice environnementale et équité sociale**

L'ESATIC affirme :

- le droit de chaque citoyen à un environnement sain ;
- l'obligation morale de protéger les générations futures ;
- le devoir d'éviter toute forme de pollution ou de gaspillage.

L'ESATIC condamne toute atteinte volontaire à l'environnement.

## **Article 10 – Conformité, qualité et responsabilité**

Dans la continuité de sa certification ISO 9001 : 2015, l'ESATIC :

- structure ses actions environnementales ;
- renforce la culture d'amélioration continue ;
- veille à la conformité réglementaire.

Les responsabilités sont partagées par tous.

## **Article 11 – Sensibilisation et engagement citoyen**

L'ESATIC organise des :

- campagnes de sensibilisation ;
- ateliers et conférences sur la protection de l'environnement ;
- activités écologiques étudiantes.

L'objectif est de développer une culture environnementale structurée.

## **Article 12 – Gouvernance, suivi et amélioration continue**

L'ESATIC met en place :

- un dispositif de suivi environnemental ;
- des indicateurs de performance ;
- un comité interne de coordination ;
- un mécanisme de signalement.

Les lanceurs d'alerte agissant de bonne foi sont protégés.

## Engagement final

Par cette charte, l'ESATIC réaffirme son ambition de devenir :

- un campus vert de référence en Afrique ;
- un modèle de numérique durable et responsable ;
- un acteur engagé pour la protection de l'environnement ;
- un formateur de leaders conscients et responsables.

L'environnement constitue un pilier de son identité, au service de l'Afrique et du monde.

**Le Directeur Général**



*Konate*  
mi

**Prof. Adama KONATE**

*Konate*  
mi

4